

Jambes, le 25 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'église Saint-Antoine-Ermite de Pepinster restaurée après les dégâts des inondations de juillet 2021

Le Gouvernement de Wallonie a octroyé, sur une initiative de la Ministre du Patrimoine, Valérie De Bue, une subvention de 860.000 euros pour la restauration de l'église Saint-Antoine-Ermite de Pepinster, monument classé reconnu patrimoine exceptionnel de Wallonie.

L'église Saint-Antoine-Ermite a été lourdement frappée lors des inondations ayant ravagé la Wallonie en juillet 2021. Cette subvention, cumulée à l'intervention des assurances, permettra de réparer les dégâts intérieurs et également de procéder à la restauration des toitures.

L'église Saint-Antoine-Ermite, de style néo-gothique, a été bâtie au 19ème siècle sur les plans de l'architecte liégeois Clément Léonard en moellons de grès et calcaire. L'aspect extérieur de l'édifice est discret et se remarque peu, la véritable surprise se trouve à l'intérieur du bâtiment, lorsque l'on découvre son décor particulièrement élaboré : l'église contient près de 600 personnages peints ou sculptés, ainsi que de nombreuses peintures de scènes religieuses murales. Elle est un des édifices néogothiques les plus remarquables du pays et est considérée comme une des « 100 merveilles de Wallonie ».



photo_Guy_Focant@AWaP

Contact Presse : **Jean-Philippe LOMBARDI** Responsable Communication. Porte-parole GSM : +32 (0)479 860 595